

« Quelle que soit la théorie qu'on adopte, il faut laisser une place à la souveraineté, pouvoir d'une autorité constituée de prendre des décisions définitives. Celles-ci ne sont pas nécessairement arbitraires, étant limitées par des obstacles matériels ou moraux. Qui appréciera l'importance de ces obstacles sinon les élites ? Sans doute la probité, le talent, le génie même, se rencontreront partout. Mais ils se trouvent spécialement chez les Elites, sélectionnées qu'elles sont par les circonstances, épurées qu'elles sont par leur constant souci d'éviter les critiques mal fondées, ou même partiellement justifiées.

« Avec sa longue expérience universitaire, M. Duméril envisage comme prenant place, dans les moyens les moins imparfaits de recrutement des élites : les examens et les concours. Ils stimulent la préparation des candidats aux diverses carrières, ils éliminent les incapables, ils tempèrent l'arbitraire administratif. Pourtant, nul ne les croit au-dessus des critiques, ni même faciles à faire bien fonctionner.

« Les effets du hasard y demeurent inévitables : il faut les atténuer au moyen de bons juges, de bons programmes, de bonnes conditions d'admission. Autant de grosses difficultés.

« Les jurys peuvent pécher non seulement par favoritisme ou par complète ignorance, mais aussi par l'incompétence relative provenant de la spécialisation de leurs membres, ou l'inconsciente partialité provenant de leurs préférences doctrinales.

« Les programmes doivent nécessairement évoluer comme les besoins, varier avec les carrières, auxquelles correspondent les examens. Toutefois, des changements brusques ou complets sont incompatibles avec une préparation suffisamment longue pour être sérieuse ; leur diversité pour des carrières analogues empêche les possesseurs des diplômes de corriger, par une option nouvelle, un premier choix fait sans nulle expérience de la profession, ni même de la vie.

Les conditions d'admission doivent aussi varier d'après les temps et les carrières. Mais, ici encore, des changements trop fréquents ou trop complets ont les inconvénients déjà signalés. Une des conditions d'admission des plus justifiées sera la production de travaux antérieurs ; encore faut-il que le jury ne les feuillette pas en hâte, à raison de leur nombre et du temps requis pour leur étude.

« Au reste, si les examens attestent les connaissances théoriques, ils ne prouvent naturellement pas l'expérience pratique des candidats, moins encore les qualités de décision, ténacité, prudence, etc..., utiles dans les différentes carrières. »

Lecture de M. PERREAU : *Le statut personnel du prince et des familles royales* (imprimé, p. 175).

SEANCE DU 15 MAI 1941. — Lecture de M. DONAT : *Quelques conditions de la vie agricole en Rouergue au Moyen-Age.*

« Il s'agit de la situation de l'agriculture dans la région de Saint-Antonin au cours des XIII<sup>e</sup>, XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, et plus particulièrement pendant et après la guerre de Cent Ans. Par des faits tirés de divers documents et surtout des comptes consulaires de cette localité, M. Donat démontre l'importance que prit l'élevage dans un pays dont



la nature du sol en favorise le développement. Ce fait ressort déjà des mesures prises pour la protection des « devèses » (bois ou prairies naturelles)), contre l'entrée du bétail étranger; des procès engagés avec les communautés voisines pour obtenir le respect du droit de dépaissance; des soins apportés à la protection du bétail contre les bêtes malfaisantes. Mais, en dehors de ceci, se place un document plus précis et tout à fait probant : le rôle de la « quista », impôt local établi d'après le nombre de têtes de bétail possédées par chaque particulier, bétail bovin, ovin et porcin. Impôt seigneurial d'abord, aboli par la charte de 1140. Ce qui n'empêche que nous en retrouvons le nom au XIV<sup>e</sup> siècle et qu'il est perçu à cette époque, ainsi qu'au XV<sup>e</sup> siècle. Mais nous ne sommes fixés sur la base de son assiette qu'à partir de 1452, à la fin de la guerre de Cent Ans. Par lui, nous sommes fixés, à quelques unités près, sur le nombre de têtes de bétail de la communauté; il en résulte qu'en un temps où le numéraire était rare et soumis à de fréquentes variations, le paysan du Rouergue eut la sagesse de donner à sa fortune une forme concrète en l'investissant dans le sol et dans le troupeau; les chiffres apportés démontrent l'importance que ce troupeau parvenait à acquérir.

« La condition des terres soumises à un cens ne paraît pas gêner la culture; il y a une situation assez particulière à ce lieu : la ville, possesseur d'un grand territoire qu'elle divisa en métairies soumises à un cens annuel qu'elle partageait avec le pouvoir royal.

« M. Donat relève ensuite l'ensemble des productions agricoles : froment et avoine, vieille vigne française s'accrochant aux pentes rocheuses et produisant un vin apprécié dont l'écoulement était protégé par les mesures prises contre l'entrée du vin étranger; culture du safran, en faveur de laquelle le roi de France prit des ordonnances pour empêcher la fraude; culture du chanvre; culture maraîchère; bénéfices tirés du prunier, du noyer et même du saule.

« Des listes d'achats faits à l'occasion de la réception d'importantes personnalités permettent de constater la diversité des produits locaux entrant dans l'alimentation, viandes, légumes et fruits.

« Si le paysan de ce centre souffrit cruellement, au cours de la guerre de Cent Ans, des incursions des Anglais et des bandes de routiers, il n'abandonna jamais complètement sa terre. Il y courait entre deux alertes, soit pour la travailler, soit pour recueillir un peu de récolte avant de se replier en hâte derrière quelque lieu de protection quand retentissait l'appel d'alarme. La paix revenue, il la cultiva avec amour. Aussi le relèvement fut-il rapide. Par le sol aussi, il subvint aux besoins de la population urbaine de la cité, se livrant à l'industrie et au commerce. Les solides et mêmes luxueuses constructions de l'époque confirment les relations des archives.

« Chacun des faits avancés s'appuie sur un document précis.

« De cet ensemble de faits, il résulte qu'après les plus désastreuses traverses, l'agriculture fut la plus grande puissance de relèvement de notre pays. Cette fois aussi, la terre n'avait pas failli à son œuvre bienfaisante de rénovation nationale.